

	Domaine de compétences opérationnelles	Chapitre du manuel		Nombre de leçons (**)			Total	orfo (*)
		N°	Chapitre	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année		
a	Récolte du bois	3	Récolte et cubage des bois	30	20		50	
		11	Technologie du bois			30	30	
		4	L'homme et le travail	10	10	10	30	
e	Utilisation et entretien de moyens techniques de travail	3 + 4 + 8			5	5	10	120
b	Régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières	2	Bases sylvicoles - biologie	50			50	
		5	Étude de la station	20		10	30	
		6	Sylviculture	30	50	10	90	
		7	Écologie et protection de l'environnement		30	20	50	
c	Mise en oeuvre de mesures de protection des forêts	9	Protection des forêts		30	30	60	
		10	Forêt, faune et chasse			20	20	300
d	Construction et entretien d'ouvrages forestiers	8	Génie forestier		30	15	45	
		4	L'homme et le travail		5	5	10	
g	Collaboration aux tâches de l'entreprise	1	Fonctions et importance de la forêt	30			30	
		13	Droit forestier et aménagement			25	25	
		12	Organisation de l'entreprise et droit du travail			20	20	130
f	Application des règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement	4	L'homme et le travail	30	20		50	50
				200	200	200	600	600
(*) Le nombre de leçons par domaine de compétences opérationnelles est obligatoire. (**) Le nombre de leçons par chapitre et la répartition sur les années d'apprentissage est recommandée (BiVO, art.7 al. 2).								